



international  
jeunesse  
**représentation**  
fédéralisme  
innovation sociale  
formation

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 mai 2020

## Non à l'augmentation des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur !

**Dès la rentrée de septembre 2020, les droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur** relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation **seront en augmentation**. Cette hausse de 1,2% relève de l'indexation sur l'inflation du montant des droits d'inscriptions, prévue par l'arrêté du 19 avril 2019.

La crise que nous vivons met en lumière et vient encore renforcer la précarité du public étudiant. **Cette augmentation est inacceptable**. Les dépenses obligatoires que doivent engager les étudiant.e.s sont dorénavant indexées sur l'inflation (droits d'inscription, CVEC), tandis les aides sociales, elles, n'augmentent pas. Pour rappel, les bourses étudiantes n'ont jamais été indexées sur l'inflation et les APL ne le sont plus depuis 2018.

Chaque année c'est le coût global de la vie des étudiant.e.s qui augmente à l'inverse de leurs ressources. **Les conséquences sont lourdes et de plus en plus de jeunes se retrouvent dans des situations de précarités extrêmes**, les obligeant à sauter des repas, à ne pas se soigner voire à abandonner leurs études. Pour rappel, 20% des étudiant.e.s vivent actuellement sous le seuil de pauvreté en France.

L'accès à l'enseignement supérieur ainsi que l'accompagnement social des jeunes pendant leurs études doivent être une priorité pour l'Etat. Cela doit se concrétiser par de véritables mesures à destination des étudiant.e.s. **C'est pour cela que la mesure d'indexation doit être abrogée de toute urgence, et qu'une véritable réforme des aides sociales à destination des étudiant.e.s doit être lancée.**

### contacts presse

**Samuel Chastagner**  
Attaché de presse de la FAGE  
06 75 33 79 30  
samuel.chastagner@fage.org